



# VILLE D'ETAMPES

## DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2024- N°169

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20240731-VI-DEC-2024-169-AU  
Date de télétransmission : 31/07/2024  
Date de réception préfecture : 31/07/2024

### OBJET : Signature d'un contrat de cession pour un atelier créatif

Le Maire de la Ville d'Etampes,

**VU** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

**VU** l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de signer un contrat de cession pour l'animation d'un atelier créatif pour la confection de badges et médailles olympiques les 7 et 8 septembre 2024 à l'occasion du Forum des Associations,

**CONSIDERANT** la proposition de la société DELTA SERVICES ORGANISATION,

### DECIDE

**ARTICLE n°1** : De signer un contrat de cession pour l'animation d'un atelier créatif pour la confection de badges et médailles olympiques avec la société DELTA SERVICES ORGANISATION – 15, rue Cugnot – 75018 PARIS à l'occasion du Forum des Associations, le 7 et 8 septembre 2024.

**ARTICLE n°2**: La dépense correspondante à cette prestation s'élève à mille cinq cent cinquante euros et quatre-vingt cinq centimes (1 550,85 € TTC).

**ARTICLE n°3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

**ARTICLE n°4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités,
- la société DELTA SERVICES ORGANISATIONS.

Fait à Etampes, le 31 JUL. 2024

Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication 31 JUL. 2024

